



PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES
(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)
DE 750.000.000 D'EUROS

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base du 13 octobre 2014 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« **l'AMF** ») sous le n°14-548 en date du 13 octobre 2014, préparé par la Région des Pays de la Loire (« **l'Emetteur** » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 750.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »), ainsi qu'avec les suppléments au Prospectus de Base des 28 octobre 2014 et 13 mai 2015 visés respectivement par l'AMF sous les n° 14-581 et 15-199. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé à la suite de l'adoption des comptes définitifs de l'année 2014 et du budget supplémentaire de l'année 2015 (BS 2015) de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.paysdelaloire.fr).

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire ces Titres avant que ce Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrés après la publication de ce Supplément, soit jusqu'au 24 juillet 2015.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 22 juillet 2015

Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9
FRANCE

Représentée par :

Monsieur Christophe CLERGEAU
Premier Vice-Président du Conseil Régional
Téléphone : +33 2 28 20 50 00



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 22 juillet 2015 sous le numéro n°15-400. Ce Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

TABLE DES MATIERES

1- Modification du résumé du Prospectus de Base.....	4
2- Le Compte Administratif 2014 de la Région des Pays de la Loire	5
Les grands équilibres du Compte Administratif 2014	5
Présentation comptable synthétique	6
Développement économique, Enseignement supérieur, recherche et innovation	10
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	10
Education et apprentissage.....	11
Infrastructures, transports et déplacements	11
Aménagement du territoire et environnement.....	11
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	11
Solidarités, santé, et égalité des droits	11
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	12
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité	13
La fiscalité indirecte.....	13
Les concours financiers de l'Etat	13
Autres recettes, liées aux politiques régionales.....	13
Un emprunt d'équilibre contenu	13
3- Le Budget Supplémentaire 2015.....	14
Les grands équilibres issus du BS 2015	14
Les dépenses régionales de l'exercice 2015.....	15
Développement économique, Enseignement supérieur, recherche et innovation	16
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	17
Education et apprentissage.....	17
Infrastructures, transports et déplacements	17
Aménagement du territoire et environnement.....	17
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	18
Solidarités, santé, et égalité des droits	18
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	18
Les recettes régionales 2015 à l'issue du Budget Supplémentaire.....	18
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité	19
La fiscalité indirecte.....	20
Les concours financiers de l'Etat	20
Autres recettes, liées aux politiques régionales.....	20
Un emprunt d'équilibre contenu	20

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente le Compte Administratif 2014 ainsi que le budget supplémentaire 2015 de la Région des Pays de la Loire qui ont été adoptés par le Conseil régional des Pays de la Loire le 29 juin 2015.

1- Modification du résumé du Prospectus de Base

La section B48 « Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire » du résumé du Prospectus de Base est supprimée et remplacée par la section suivante :

B.48	Situation des finances publiques et du commerce extérieur pour les quatre derniers exercices budgétaires				
Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes administratifs de l'Émetteur pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 constituant les quatre derniers exercices clos.					
Structure financière des dépenses et des recettes 2011, 2012, 2013 et 2014					
	En M €	2011	2012	2013	2014
Fiscalité		528,5	537,7	559,7	625,9
Transferts reçus		396,3	395,1	399,4	315,5
Autres recettes		116,5	125,6	120,7	114,5
Recettes de gestion		1041,4	1058,4	1079,7	1055,9
Dépenses de gestion		701,3	730,6	744,1	754,3
Épargne de gestion		340,1	327,8	335,7	301,6
Produits financiers		3,0	1,5	1,7	1,8
Charges financières		27,3	28,3	29,5	31,6
Épargne brute		315,8	301,1	307,8	271,7
Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		111,4	112,3	134,9	167,7
Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		416,2	484,3	582,6	571,5
Solde avant dette		11,0	-71,0	-139,9	-132,0
Remboursements		75,4	73,8	72,9	73,8
Nouveaux emprunts		66,4	160,0	214,7	234,6
Variation nette de dette		-9,0	86,2	141,9	160,8
Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)		151,4	112,1	47,5	94,3
Solde budgétaire		2,0	15,2	2,0	28,8
Encours de dette		918,9	1005,1	1146,9	1273,2
Court terme		20,0	40,0	40,0	38,0
Long terme		918,9	1005,1	1146,9	1273,2
Total Dette propre		938,9	1045,1	1186,9	1311,2
-Disponibilités		17,5	47,1	27,7	23,5
Dette nette		921,3	997,9	1159,2	1287,6
Dette garantie (hors bilan)		24,6	22,9	24,9	25,6
Dette des budgets annexes		0,0	0,0	0,0	0,0
Dette des entités satellites (hors garanties)		2,7	3,2	4,6	4,7
L'encours de dette au 31 décembre 2014 de l'Émetteur s'élève à 1 273 174 413 €, contre 1 146 948 644 € au 31 décembre 2013.					
<i>Situation du commerce extérieur</i>					
Sans objet. L'Émetteur ne dispose pas d'informations pertinentes sur le commerce extérieur de L'Émetteur.					
<i>Changement notable</i>					
Aucun changement notable de la situation financière de l'Émetteur n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2014, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2014 (dernier exercice clos à la date du présent Supplément au Prospectus de Base).					

2- Le Compte Administratif 2014 de la Région des Pays de la Loire

Les développements qui suivent s'insèrent dans la section IV.2.2 (*Les comptes de la Région des Pays de la Loire*) de la partie « *Description de l'Emetteur* » du Prospectus de Base.

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière le lundi 29 juin 2015 pour voter son compte administratif 2014 (le « **CA 2014** »).

Les résultats du CA 2014 sont le reflet de la stratégie financière pluriannuelle régionale définie en 2010, lors du renouvellement de la mandature.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes :

- 1) La priorité donnée à l'effort d'investissement avec 2,8 Mds € programmés sur la période 2011-2016.
- 2) Un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement établi à 1,6% (variation annuelle moyenne) entre 2011 et 2016, afin de consolider l'épargne régionale.
- 3) Un recours à l'emprunt maîtrisé afin de préserver la situation financière de la Région à travers une capacité de désendettement autour de 6 années fin 2016.

Les grands équilibres du Compte Administratif 2014

En 2014, les dépenses réelles régionales se sont élevées à 1 431,17 M€ et les recettes réelles à 1 463,9 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts).

Les dépenses régionales se sont réparties comme suit :

- 785,9 M€ en fonctionnement, dont 587,3 M€ de dépenses au titre des politiques publiques,
- 645,24 M€ en investissement (hors mouvements comptables sur emprunts), dont 571,5 M€ de dépenses au titre des politiques publiques.

Les autorisations pluriannuelles¹ votées par l'Assemblée régionale pour 2014 se sont élevées à 1 334,8 M€ dont 763,2 M€ en investissement et 571,6 M€ en fonctionnement.

Les affectations se sont élevées à 1 081,8 M€, représentant 81,1% des votes. Ce chiffre se décompose en 533,5 M€ d'autorisations de programme (69,9% des votes) et 548,3 M€ d'autorisations d'engagement (95,9% des votes).

La Région des Pays de la Loire a mis en œuvre les objectifs de sa stratégie financière : maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,4%), confortant ainsi la priorité renforcée aux investissements (571,5 M€ en 2014)).

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi permis à la Région des Pays de la Loire de poursuivre l'investissement tout en préservant ses fondamentaux financiers. La Région a ainsi dégagé, en 2014, une épargne brute de 272 M€, lui permettant d'autofinancer 78% de ses besoins d'investissement, contre 75% en 2013. Sa capacité de désendettement s'est établie, quant à elle, à 4,7 années, soit un niveau bien en deçà de la cible de 6 années à l'horizon 2016.

Le maintien de l'autofinancement et la croissance des diverses recettes d'investissement ont conduit à un besoin de financement de 234,6M€.

Parallèlement à ce recours à l'emprunt, 73,8 M€ de capital de la dette ont été remboursés, ce qui porte l'encours de dette de la Région des Pays de la Loire à 1 273,2 M€ au 31 décembre 2014.

¹ Autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et autorisations de programme (AP) en investissement.

Présentation comptable synthétique

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE
En K €

Postes	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Impôts et Taxes perçus	563 655	587 123	649 805
dotations et subventions reçues	477 731	485 409	395 028
Produits de service	1 129	1 194	1 782
Autres produits	2 509	2 646	2 703
Transfert de charges	-	-	-
Produits courants non financiers	1 045 023	1 076 372	1 049 318
Traitements, salaires, charges sociales	118 835	122 744	128 328
Achats et charges externes	142 595	127 743	130 502
Participations et interventions	415 673	427 363	432 853
Dotations aux amortissements et provisions	195 245	217 799	233 161
Autres charges	53 884	64 814	53 320
Charges courantes non financières	926 232	960 463	978 164
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	118 791	115 909	71 154
Produits courants financiers	1 489	1 664	1 767
Charges courantes financières	26 050	28 610	30 743
RESULTAT COURANT FINANCIER	-24 561	-26 946	-28 976
RESULTAT COURANT	94 231	88 963	42 178
Produits exceptionnels	197 704	211 664	219 942
Charges exceptionnelles	118	975	1 656
RESULTAT EXCEPTIONNEL	197 586	210 689	218 286
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	291 816	299 652	260 463

Le résultat courant non financier s'établit à 71 154 K€. Les impôts et taxes constituent 61,92% des produits courants non financiers. Ces derniers sont également composés à hauteur de 37,65% des dotations et subventions. **Les participations et interventions représentent près de la moitié des charges courantes non financières** de la Région des Pays de la Loire. Elles se traduisent par des subventions qui constituent le principal mode d'intervention de la Région des Pays de la Loire.

Le résultat courant non financier est en baisse par rapport aux exercices précédents et malgré un résultat exceptionnel en hausse (qui s'élève à 218 286 K€) le résultat de l'exercice s'est légèrement contracté.

En effet, le montant des produits exceptionnels atteint 219 942 K€. Il est lié pour une grande partie à la neutralisation des amortissements en contrepartie des subventions versées par la Région des Pays de la Loire.

Le résultat financier est structurellement négatif compte tenu de l'obligation faite aux collectivités territoriales de déposer leurs fonds auprès du Trésor Public, sans possibilité de rémunération ni de placement.

Le **résultat de l'exercice 2014** s'établit à 260 463 K€, soit une baisse de 13,01% par rapport à 2013.

BILAN SYNTHÉTIQUE

En K€

ACTIF NET ¹	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 769 382	1 893 617	2 022 336
Terrains	9 448	8 597	10 430
Constructions	1 384 876	1 399 878	1 394 691
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	82 830	82 587	38 661
Immobilisations corporelles en cours	587 969	752 222	914 608
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	-	-	-
Autres immobilisations	215	350	45 503
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 065 337	2 243 635	2 403 892
Immobilisations financières	68 194	76 213	86 444
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 902 914	4 213 465	4 512 672
Stocks	-	-	-
Créances	199 241	240 712	265 789
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	47 136	27 741	23 535
Autres actifs circulant	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	246 377	268 454	289 324
Compte de régularisation	8 025	7 780	6 400
TOTAL ACTIF	4 157 316	4 489 699	4 808 396

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Au 31 décembre 2014, l'**actif de la Région des Pays de la Loire s'élève à 4,8 Mds €**, soit une augmentation de 6,9% par rapport à 2013. L'actif immobilisé représente 93,8% de l'actif total (soit un niveau quasiment équivalent à celui de 2013).

L'actif comprend :

- les immobilisations incorporelles, d'un montant de 2,02 Mds € (en hausse de 6,9%) : il s'agit pour l'essentiel de subventions versées aux organismes publics et privés ;
- les immobilisations corporelles, regroupant les biens immobilisés propriété de la Région des Pays de la Loire (bâtiments terrains, matériels...). Elles sont en hausse de 7,1% et s'établissent à 2,4 Mds € ;

- les immobilisations financières, composées de titres de participations, prêts et avances, dépôts et cautionnement, dont le montant est en hausse de 13% par rapport à 2013 ;
- les disponibilités qui s'élèvent à 23,5 M€ au 31 décembre 2014. Ce chiffre de clôture n'est toutefois pas représentatif de la gestion quotidienne de la trésorerie, proche de zéro.

PASSIF	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Dotations	7 668	7 850	7 851
Fonds globalisés	343 365	407 297	479 584
Réserves	2 808 152	3 084 743	3 382 386
Différences sur réalisations d'immobilisations	-640 800	-835 071	- 1 036 156
Report à nouveau	12 184	27 408	29 417
Résultat de l'exercice	291 816	299 652	260 463
Subventions transférables	122 537	130 060	149 577
Subventions non transférables	84 241	92 362	114 808
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-	-
Autres fonds propres	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	3 029 162	3 214 301	3 387 932
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
Dettes financières à long terme	1 010 111	1 152 510	1 284 214
Fournisseurs ¹	6 958	7 445	7 019
Autres dettes à court terme	111 083	115 428	129 200
Total dettes à court terme	118 041	122 873	136 218
TOTAL DETTES	1 128 152	1 275 384	1 420 432
Comptes de régularisation	1	14	32
TOTAL PASSIF	4 157 316	4 489 699	4 808 396

(1) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N-1

L'examen du passif met en relief la structure de financement de la collectivité.

Les fonds propres (ressources définitives) atteignent plus de 3,4 Mds € au 31 décembre 2015, **en progression de 6,3%**.

En ce qui concerne les dettes à long terme, elles s'élèvent à 1 284 M€, contre 1 152 M€ en 2013. Le ratio dettes / fonds propres s'élève ainsi à 37,9% contre 35,8 % en 2013. Sur les trois derniers exercices (2012-2014), la Région des Pays de la Loire a vu son actif net immobilisé augmenter passant de 3,9 Mds € à 4,5 Mds € (+15%).

Les fonds propres passent de 3,0 Mds € à 3,4 Mds € (+13%).

En conséquence, le fonds de roulement a progressé de 8% en moyenne, par an, entre 2012 et 2014 (avec un pic d'évolution de 12% sur la période 2012-2013), pour atteindre, 159,5 M€.

Parallèlement, le besoin en fonds de roulement atteint 129,6 M€ en 2014 soit une évolution de 10% par rapport à 2013.

Les dépenses régionales en 2014

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 785,95 M€ se répartissant en 75 % pour les politiques publiques soit 587,29 M€ et 25 % au titre des charges communes d'administration générale et des intérêts de la dette soit 198,65 M€.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 12,4 M€ par rapport à l'exercice 2013, soit une hausse de 1,38 % hors frais financiers. En neutralisant les changements de périmètre significatifs, à l'instar de la péréquation CVAE, qui a du faire l'objet d'une inscription en dépense pour répondre aux exigences comptables de l'Etat, et ainsi permettre une comparaison fidèle à 2013, cette évolution s'établit à 1,1 %.

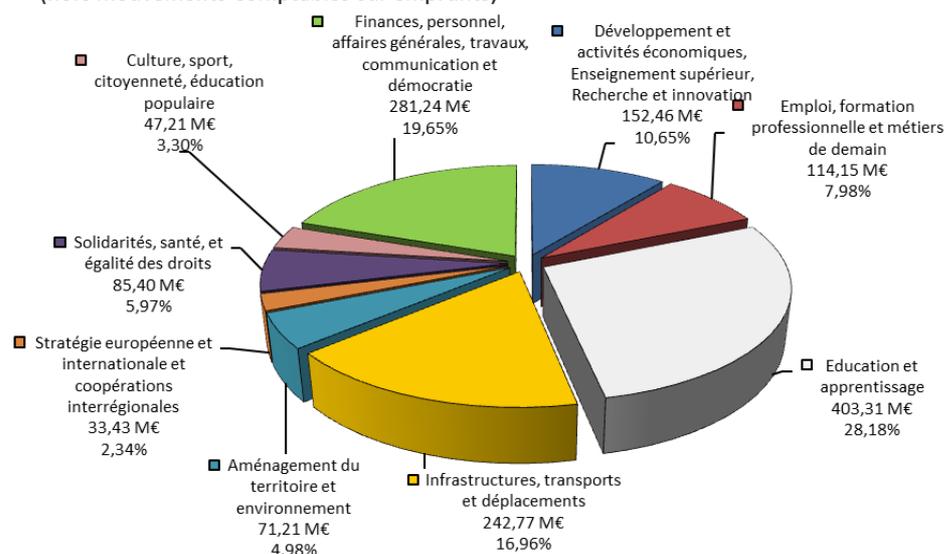
Cette évolution résulte essentiellement de facteurs externes tels que le transfert de nouvelles compétences en matière de politiques européennes et la mise en place de mesures règlementaires nationales. Elle reste cependant maîtrisée grâce à une optimisation des moyens budgétaires de la Région.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 645,24 M€ (hors gestion active de la dette) et 571,5 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette.

FONCTIONNEMENT 2014	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	27,69	5,05%	28,69	3,65%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	54,11	9,87%	112,21	14,28%
Education et apprentissage	204,89	37,37%	211,42	26,90%
Infrastructures, transports et déplacements	137,54	25,08%	139,46	17,74%
Aménagement du territoire et environnement	5,78	1,05%	6,08	0,77%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	39,37	7,18%	9,57	1,22%
Solidarités, santé, et égalité des droits	50,78	9,26%	52,80	6,72%
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	27,09	4,94%	25,69	3,27%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	1,077	0,20%	200,03	25,45%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	548,33	100,00%	785,95	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts				
TOTAL	548,33	100,00%	785,95	100,00%

INVESTISSEMENT 2014	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	97,31	18,24%	123,77	16,74%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	0,05	0,01%	1,94	0,26%
Education et apprentissage	92,77	17,39%	191,89	25,95%
Infrastructures, transports et déplacements	99,96	18,74%	103,31	13,97%
Aménagement du territoire et environnement	70,42	13,20%	65,13	8,81%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	105,06	19,69%	23,86	3,23%
Solidarités, santé, et égalité des droits	15,42	2,89%	32,6	4,41%
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	11,03	2,07%	21,52	2,91%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	41,46	7,77%	81,21	10,98%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	533,48	100,00%	645,24	87,24%
Mouvements comptables sur emprunts			94,34	12,76%
TOTAL	533,49	100,00%	739,58	100,00%

**Dépenses régionales 2014 : les dépenses
1 431,18 M€ de crédits de paiement
(hors mouvements comptables sur emprunts)**



Développement économique, Enseignement supérieur, recherche et innovation



Ce secteur a représenté **11% des dépenses régionales** avec 242,8 M€ de crédits alloués en 2014.



La Région a poursuivi son accompagnement aux filières industrielles régionales, à travers un soutien des projets labellisés par un pôle de compétitivité régionale et à fort impact économique sur le territoire régional. Elle a en outre apporté son aide aux projets numériques des TPE-



PME et maintenu son action en faveur de l'économie de proximité, du soutien à la création et à l'internationalisation des entreprises.

Il est possible de constater une hausse de 15,5 M€ des dépenses concernant la politique menée en faveur de l'innovation et du développement technologique, notamment pour les travaux de la plateforme régionale d'innovation (PRI) Technocampus Océan et du centre de la réalité virtuelle de Montoir de Bretagne, ainsi que le démarrage de la PRI bois et habitat de demain.

Emploi, formation professionnelle et métiers de demain



Il s'agit du 3ème secteur d'intervention de la Région des Pays de la Loire. En 2014, 114,2 M€ ont été consacrés à ce domaine d'intervention soit 8% du budget total de la Région.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de près de 9 M€, essentiellement pour la formation professionnelle continue. Les rémunérations et la protection sociale des stagiaires représentent 21,8 M€.

Ces évolutions reflètent l'intensification de la prise en charge financière, conventionnée avec Pôle Emploi, de l'ensemble des rémunérations des stagiaires dès lors qu'il cofinance une partie des coûts pédagogiques des formations ; conventionnement unique en France et qui a permis de concentrer l'offre de formation régionale sur les demandeurs d'emploi.

L'investissement a notamment été marqué par la continuité finalisation des travaux de construction de l'institut de formation multi-filières en travail social de Rezé.

Education et apprentissage

En 2014, 403,3 M€ ont été consacrés à l'éducation et l'apprentissage soit **28% du volume global des dépenses régionales**, faisant ainsi de cette politique publique, le premier poste budgétaire de la Région des Pays de la Loire.

Ces crédits ont notamment été consacrés à l'ouverture du lycée de l'île de Nantes, à la poursuite des travaux sur le lycée de Beaupréau, au lancement des études préalables à la construction du lycée de Carquefou et à l'entretien et la maintenance du patrimoine scolaire.

148,6 M€ ont été consacrés à l'apprentissage sous forme d'aides au fonctionnement des centres de formation d'apprentis et d'aides versées aux employeurs.

Infrastructures, transports et déplacements



Il s'agit du deuxième secteur d'intervention régionale, représentant **17% des dépenses** (244,8 M€).

S'agissant des dépenses d'investissement, en 2014, il convient notamment de noter que près de 12 M€ ont été consacrés au programme d'accessibilité aux services de transports, avec en particulier les travaux d'infrastructures dans le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant. L'acquisition de matériels roulants destinés aux dessertes régionales a, par ailleurs, fait l'objet d'une augmentation de crédits de 23 M€ par rapport à l'exercice 2013.

Les dépenses de fonctionnement ont été consacrées, pour l'essentiel, au fonctionnement du réseau de transport régional, notamment la contribution mensuelle au fonctionnement de la SNCF.

Aménagement du territoire et environnement

La Région a consacré, en 2014, 71,2 M€ en faveur de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Les 2/3 environ de ces crédits ont été consacrés au développement et à l'animation des territoires. Ils ont permis notamment d'achever le déploiement de

la nouvelle génération de contrats régionaux et l'accompagnement des territoires en mutation par la déclinaison opérationnelle de ces programmes.

Plus de 25 M€ de crédits ont été consacrés à la poursuite des politiques publiques régionales en faveur de l'environnement et de la transition énergétique, à travers, notamment, la rénovation des logements, les travaux d'amélioration de la performance énergétique des équipements portés par les collectivités territoriales ou encore l'aide à l'acquisition des chaudières à bois.

Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

La mise en œuvre de la stratégie européenne et internationale de la Région a représenté, en 2014, 33,4 M€, soit 2,3% du volume global des dépenses régionales.

4,1 M€ ont été alloués à la mobilité internationale des étudiants à travers le programme Envoléo.

Plus de 20% des crédits ont été consacrés à l'internationalisation des entreprises, avec, en premier lieu, le « pack export ». L'année 2014 a, en effet, été marquée par la création d'un nouveau prêt à des conditions avantageuses « Pays de la Loire Prêt Export », en lien avec la banque publique d'investissement et destiné aux TPE et PME.

Au niveau européen, l'année 2014 a par ailleurs été marquée par le renouvellement du Parlement européen et le transfert de la gestion des fonds européens aux Régions.

Solidarités, santé, et égalité des droits

En 2014, ce sont près de 85,4 M€ soit 6% des dépenses régionales qui ont été consacrés à la poursuite de ces politiques publiques régionales, notamment en faveur



de l'accès aux services publics, dans le secteur de la santé (création de maisons de santé, projet de Gérontopôle ...), du logement (rénovation des cités universitaires, réhabilitation du parc locatif social ...), en faveur de la lutte contre les discriminations, de l'accompagnement des jeunes,



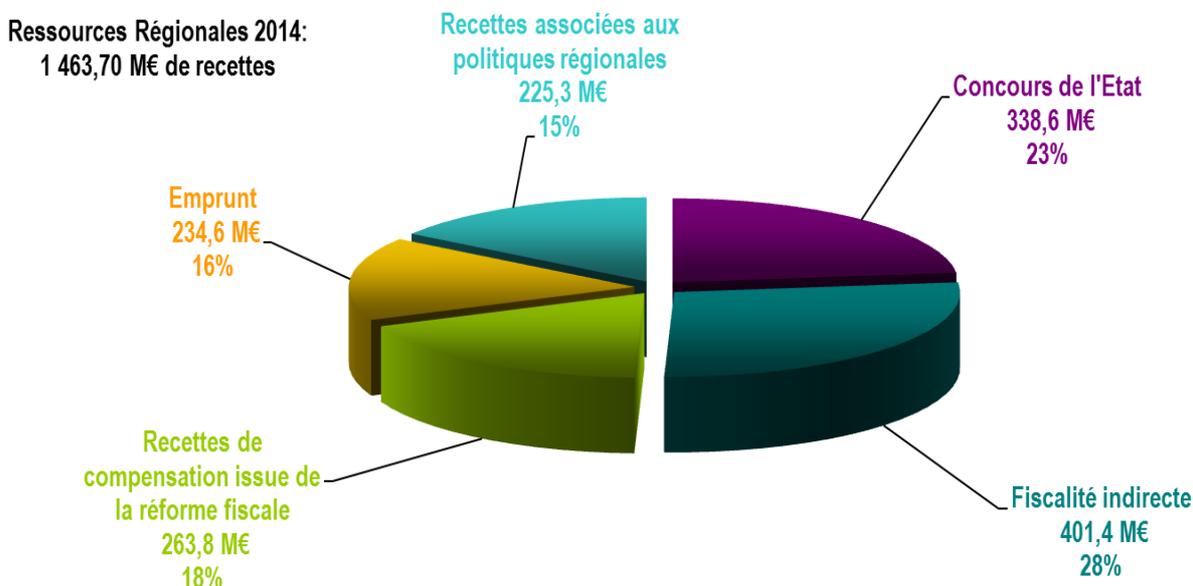
via le déploiement du pack 15-30 ou du développement des formations sanitaires et sociales.

Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire

En 2014, près de 47,2 M€ de dépenses régionales ont été allouées à ce domaine d'intervention, notamment à travers le soutien aux équipements structurants, avec 4,7 M€ de crédits alloués, dont 2,4 M€ dédiés aux équipements sportifs et notamment à la réalisation du futur Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS).

Les ressources régionales en 2014

En 2014, les recettes réelles se sont élevées à 1 463,70 M€. Hors emprunt, elles ont atteint 1 229, 1 M€. Les recettes 2014 de **fonctionnement** ont connu une baisse de 2,16 % par rapport à 2013, soit - 23,38 M€. Ce recul s'explique notamment par les recettes reçues de l'Etat en remplacement de l'ancienne dotation de décentralisation relative au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DDRFPA). Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a elle aussi diminué de 11,17 M€, dans le cadre de la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les recettes réelles d'investissement atteignent 465,6 M€ soit une progression de + 17,2% entre 2013 et 2014, en raison, notamment, de l'augmentation des recettes définitives d'investissement qui ont évolué de 134,9M€ à 172,2 M€.



RECETTES (en M €)	Montants 2014	%
Concours financiers de l'Etat	338,6	23%
Fiscalité indirecte	401,4	27%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	263,8	18%
Emprunt	234,6	16%
Autres recettes (associées aux politiques régionales)	225,3	15%
Total	1463,7	100,00%

Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Conformes aux prévisions, les recettes issues de la réforme fiscale perçues au cours de l'exercice se sont élevées à 263,79 M€. Ce produit a baissé de 5,31 M€ (- 1,97 %) par rapport à 2013, principalement du fait de la diminution de plus de 4 M€ de la recette de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les différents types de recettes fiscales désormais versées à la Région sont :

- 198,74 M€ de contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- 33,23 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ferroviaires et de télécommunications ;
- 15,87 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- 15,89 M€ de fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- 0,06 M€ de rôles supplémentaires (RS).

La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'est élevé à 401,4 M€, issu de deux taxes principales :

- La taxe sur les cartes grises, dont le produit progresse de 17% entre 2013 et 2014 pour atteindre 131 M€.
- La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE, ex TIPP) dont le produit évolue de 1,7% pour atteindre 181,6 M€.

La fiscalité indirecte se compose également de la TICPE Grenelle, d'un montant de 39,3 M€ intégralement consacrée au financement d'investissements de transport durable dans le domaine ferroviaire.

Dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage, l'ancienne dotation de décentralisation relative au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DDRFPA) a été supprimée. L'ancienne part de DDRFPA dédiée à la formation professionnelle a été intégralement compensée à travers la perception d'une part supplémentaire de TICPE (24 M€) et des frais de gestion (27,91 M€). La part apprentissage, liée au versement de la prime aux employeurs, a été compensée de manière

transitoire à travers la perception d'une part de TICPE (13,9 M€) et des dotations d'Etat.

Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat enregistrent en 2014, une baisse de plus d'un quart du montant perçu en 2013, passant de 481,1 M€ à 338,7 M€. Ils font état de :

- La poursuite de la diminution des dotations aux collectivités, conformément au pacte de confiance et de responsabilité. Ainsi la DGF s'établit à 256,5 M€ pour 2014.
- Une baisse de 9,1% des allocations compensatrices de fiscalité (19,1 M€).
- La suppression de la DDRFPA à travers laquelle la Région percevait jusqu'alors, près de 105 M€ chaque année.

Autres recettes, liées aux politiques régionales

En 2014, les recettes liées aux politiques régionales se sont élevées à 225,26 M€. Par rapport à 2013, leur volume a baissé de 5,23 M€ (- 4,3 %) en fonctionnement et progressé de 35,96 M€ (49,38 %) en investissement, hausse due en partie à l'augmentation du fonds de compensation de la TVA qui est passé de 25 M€ à près de 33 M€.

Les recettes liées aux politiques régionales correspondent notamment aux participations (88,9 M€), aux fonds européens (31,3 M€), aux remboursements de prêts et d'avances (13,5 M€), aux recettes tarifaires et de gestion (52,1 M€) et aux recettes exceptionnelles (5,6 M€).

Un emprunt d'équilibre contenu

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager, en 2014, **une épargne brute de 272 M€**. Celle-ci a contribué, avec les recettes propres de la Région à **autofinancer près de 78% des investissements régionaux**, avec un recours à l'emprunt contenu à 234,6 M€. Ainsi, **tout en poursuivant l'investissement avec 571 M€ en 2014**, la Région des Pays de la Loire préserve ses grands équilibres financiers définis dans sa stratégie pluriannuelle 2011-2016 et notamment sa capacité de désendettement qui s'affiche à 4,67 années.

3- Le Budget Supplémentaire 2015

Suite à l'adoption par le Conseil régional des Pays de la Loire du Budget Supplémentaire 2015 (le « BS 2015 »), le 29 juin 2015, les informations contenues dans la section 2 du présent Supplément complètent et viennent à la suite des informations contenues à la section IV.2.2 du Prospectus de Base.

Première décision modificative de l'exercice, le BS 2015 a pour vocation d'ajuster en recettes comme en dépenses les inscriptions initiales du budget primitif² et d'intégrer notamment les résultats des comptes définitifs de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2015 conforte la stratégie financière pluriannuelle de la Région axée sur la poursuite de l'investissement

Ainsi, dans le prolongement des efforts menés en 2014, et de ceux intégrés dans le budget primitif 2015, 46 M€ d'autorisations pluriannuelles (dont près de 21 M€ en investissement) et plus de 63 M€ de crédits annuels, dont 36,7 M€ en crédit d'investissement ont été inscrits à ce budget supplémentaire.

3 grandes priorités ont été recensées à travers ce BS 2015 :

1) L'emploi

Plus de 16,5 M€ d'autorisations pluriannuelles en fonctionnement, conformément aux engagements pris à l'occasion du BP, permettront de mettre en œuvre d'une part les nouvelles compétences régionales issues de la loi du 5 mars 2014 et d'autre part de soutenir l'apprentissage. Au-delà de ces transferts, la Région des Pays de la Loire, comme l'ensemble des Régions françaises, engage avec ce budget supplémentaire la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF), et mobilise en ce sens 5,1 M€ pour agir rapidement et renforcer la formation des demandeurs d'emplois. En lien avec ces autorisations d'engagement, sont inscrits 16,3 M€ de crédits.

2) Le soutien à la jeunesse

Des crédits supplémentaires à hauteur de 1,3 M€ sont inscrits pour abonder le Pack 15 – 30 et les

dispositifs en faveur des jeunes, au regard de leur très forte mobilisation par les jeunes ligériens. Par ailleurs, 11,3 M€ de crédits complémentaires sont inscrits pour financer les programmes relatifs aux équipements et travaux des EPLE, CFA et instituts de formation au regard du degré d'avancement des opérations ou des besoins constatés. Des travaux urgents de mise en sécurité de plusieurs instituts de formations sanitaires et sociales seront engagés pour près de 3 M€ d'autorisations pluriannuelles, et des crédits seront également déployés en faveur du logement des jeunes.

3) Le développement économique des territoires

Le développement économique des territoires fait l'objet d'inscriptions supplémentaires importantes (10,9 M€ d'AP), afin de soutenir les projets portés par les collectivités, de renforcer le soutien de proximité aux entreprises ligériennes, avec notamment l'abondement du dispositif 500 projets, fortement sollicité par les entreprises, ou encore d'engager les premiers soutiens régionaux au titre du PIA (programme investissement d'avenir). Le service public régional de transports de voyageurs, qui participe de l'aménagement équilibré du territoire, fait également l'objet d'inscription d'autorisations pluriannuelles et de crédits complémentaires.

Les grands équilibres issus du BS 2015

Équilibré en recettes et en dépenses, le Budget Primitif 2015 augmenté du BS 2015 s'établit à 1 581,0 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts).

Le montant des autorisations pluriannuelles a été porté à 705,9 M€ en fonctionnement (soit 25,1M€ de plus qu'au budget primitif) et 571,1 M€ en investissement (soit 20,9 M€ de plus qu'au budget primitif).

L'augmentation des prévisions en investissement est financée à la fois par la reprise du résultat de l'exercice précédent (à hauteur de 27,5 M€) et la consolidation de l'épargne brute sans recours supplémentaire à l'emprunt.

² Le budget primitif pour 2015 a été présenté dans le supplément au Prospectus de Base du 13 octobre 2014, visé par l'AMF sous le n°15-199 en date du 13 mai 2015.

Les dépenses régionales de l'exercice 2015

Avec ce budget supplémentaire, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 sont portées à 807,53 M€. En progression de 26,5 M€, les dépenses de fonctionnement engagées sont, pour l'essentiel, compensées par des recettes nouvelles, et sont, pour le reste maîtrisées, ce qui permet de dégager une épargne supplémentaire de 0,86 M€ par rapport au budget primitif.

FONCTIONNEMENT 2015	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	31,63	4,48%	29,01	3,43%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	212,09	30,04%	134,78	15,93%
Education et apprentissage	213,85	30,29%	213,66	25,25%
Infrastructures, transports et déplacements	147,89	20,95%	151,59	17,92%
Aménagement du territoire et environnement	5,97	0,85%	5,78	0,68%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	10,31	1,46%	12,13	1,43%
Solidarités, santé, et égalité des droits	52,304	7,41%	53,85	6,36%
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	28,16	3,99%	26,67	3,15%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	3,73	0,53%	218,6	25,84%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)	705,94	100,00%	846,07	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts (*)				
TOTAL	705,94	100,00%	846,07	100,00%

(*) Données prévisionnelles du BP et du BS 2015.

(**) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

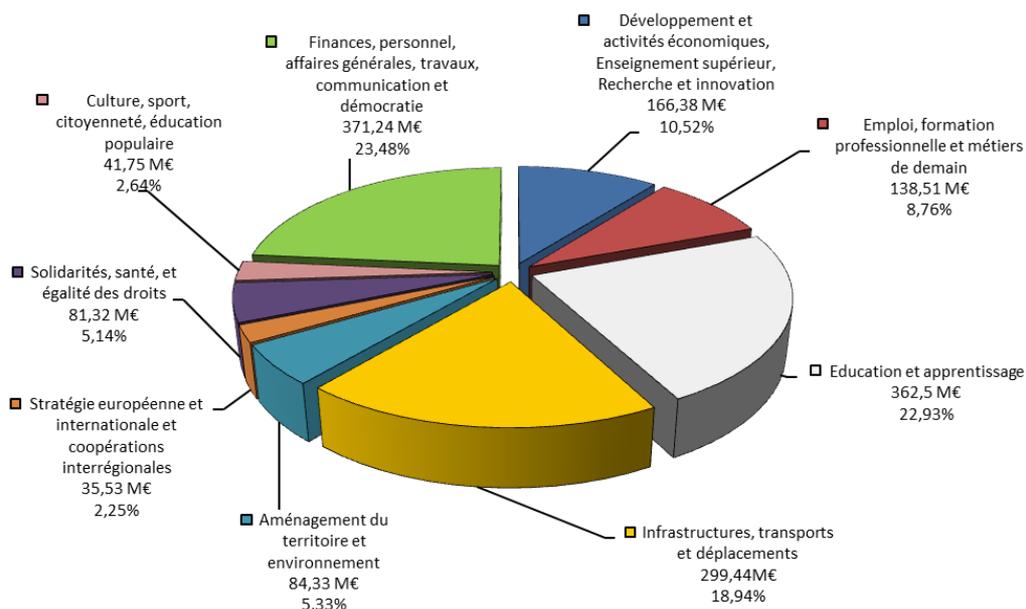
Avec 734,9 M€ au total et 593,9 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette, les dépenses d'investissement sont maintenues à un haut niveau, dans la continuité du budget primitif 2015.

INVESTISSEMENT 2015	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et innovation	195,26	34,19%	137,37	14,69%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	0,08	0,01%	3,73	0,40%
Education et apprentissage	173,13	30,31%	148,84	15,92%
Infrastructures, transports et déplacements	66,74	11,69%	147,85	15,81%
Aménagement du territoire et environnement	68,63	12,02%	78,55	8,40%
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	6,30	1,10%	23,4	2,50%
Solidarités, santé, et égalité des droits	30,05	5,26%	27,47	2,94%
Culture, sport, citoyenneté, éducation populaire	19,09	3,34%	15,08	1,61%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	11,85	2,08%	152,64	16,33%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (*)	571,13	100,00%	734,93	78,61%
Mouvements comptables sur emprunts (*)			200,00	21,39%
TOTAL	571,13	100,00%	934,93	100,00%

(*) Données prévisionnelles du BP et du BS 2015.

(**) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

Budget 2015 (avec BS intégré) :
1 581,00 M€ de crédits de paiement
 (hors mouvements comptables sur emprunts)



Développement économique, Enseignement supérieur, recherche et innovation



Lors du budget primitif, près de 220 M€ d'autorisations pluriannuelles, dont plus de 188 M€ en investissement, ont été ouverts au titre du soutien au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.



Dans le cadre du budget supplémentaire, ce sont plus de 7 M€ d'autorisations pluriannuelles nouvelles en faveur du développement industriel, de l'innovation, de la recherche et de l'économie de proximité.

S'agissant du développement industriel et de l'innovation, la Région s'est engagée aux côtés de l'Etat dans l'expérimentation d'un « Partenariat Régional de l'Innovation » destiné à compléter l'offre d'accompagnement des acteurs des filières industrielles dans leurs projets collectifs de recherche et d'innovation. Une enveloppe de 10 M€ a été consacrée à la mise en œuvre de ce partenariat. En complément des inscriptions particulièrement significatives ouvertes au budget

primitif (plus de 28 M€) sur cette politique prioritaire pour la Région, une dotation de 4 M€ d'autorisations de programme nouvelles a été introduite pour financer les premiers projets dans le cadre de ce partenariat.

S'agissant de l'économie et de la création d'entreprise, 3 M€ d'autorisations de programme nouvelles consacrées au dispositif « 500 projets pour le développement économique des territoires » ont été inscrites.

En matière de recherche, 2 M€ d'autorisations de programme nouvelles ont été ouvertes pour accompagner la montée en puissance des démarches de Recherche-Formation-Innovation (RFI). Cette inscription complémentaire au budget primitif permettra de financer, en 2015, quatre nouvelles approches intégrées de RFI consacrées aux études sur l'Europe, à la médecine régénérative, au numérique et aux industries créatives et culturelles.

Emploi, formation professionnelle et métiers de demain

Près de 5,1 M€ d'autorisations d'engagement supplémentaires et 10,9 M€ de crédits de paiement en fonctionnement ont été introduits pour poursuivre la politique régionale en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, la Région poursuit son investissement en faveur de l'appareil ligérien de formation professionnelle avec une inscription d'1,85 M€ de crédits.

Près de 5,2 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles ont été inscrites en matière de formation professionnelle continue dont 5,095 M€ pour la mise en œuvre du nouveau dispositif de compte personnel de formation (CPF) sur le territoire.

Education et apprentissage

S'agissant de l'éducation et de l'apprentissage, plus de 11,6 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles et 5,4 M€ de crédits annuels en fonctionnement ont été inscrits afin de soutenir l'apprentissage à travers la nouvelle prime pour les entreprises embauchant un premier apprenti.

Par ailleurs, priorité a été donnée à la rénovation et la construction des lycées et CFA du territoire. 8,7 M€ de crédits annuels d'investissement supplémentaires ont été inscrits dont 2,5 M€ au titre du programme d'investissements dans les CFA, 4,6 M€ en faveur des travaux et équipements dans les EPLE, et 1,5 M€ pour subventionner les projets d'investissements structurants portés par les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Infrastructures, transports et déplacements



Près de 12,5 M€ d'autorisations pluriannuelles nouvelles ont été introduites dans le cadre de la politique régionale en faveur des transports. Ces inscriptions englobent 6,7 M€ d'autorisations de programme nouvelles pour poursuivre le programme régional de modernisation du parc de matériel ferroviaire roulant, et plus particulièrement pour financer des opérations de maintenance des pièces indispensables à la sécurité des circulations et à l'exploitation ferroviaire (moteurs, freins,

climatisation...) ou des travaux de prolongation de la durée de vie de certains trains.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire a souhaité renforcer son engagement en faveur du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire, à travers l'accroissement de la dotation initiale portée à 4,9 M€ (soit 1,4 M€ de plus que le montant inscrit au budget primitif) pour tenir compte des engagements inscrits au CPER 2015-2020.

Aménagement du territoire et environnement

Afin de garantir un développement harmonieux et équilibré des territoires, 6,5 M€ d'autorisations pluriannuelles ont été inscrites en faveur du développement territorial et de l'animation des territoires.

La stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020

Dans un contexte de hausse des prix des énergies et de changement climatique, la Région des Pays de la Loire a souhaité adopter une stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020.

Véritable feuille de route opérationnelle, co-construite avec les acteurs régionaux pouvant participer au financement de la transition énergétique, cette stratégie se décline autour de trois grands axes :

- consommer moins et mieux (rénovation thermique des bâtiments, efficacité énergétique des entreprises et diffusion d'une culture de la sobriété énergétique),
- faire de la transition énergétique le moteur du développement du territoire (valorisation des éco-filières et des productions régionales d'énergies renouvelables),
- instaurer une gouvernance de la transition énergétique (conférence permanente, observation de la transition énergétique et climatique, groupe de travail scientifique).

En 2015, 17 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées à la rénovation des logements et à la mise en place d'un guichet unique de rénovation énergétique pour les particuliers et les entreprises, dans le cadre d'une enveloppe de 107 M€ permettant d'amorcer la stratégie régionale de transition énergétique.

Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

Le budget supplémentaire vient principalement conforter le volontarisme régional en matière de soutien à l'internationalisation des entreprises ligériennes et de solidarité internationale avec près de 0,2 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles.

Solidarités, santé, et égalité des droits

Près de 3,9 M€ d'autorisations pluriannuelles supplémentaires viennent abonder les 78,4 M€ déjà inscrits au budget primitif en faveur de la solidarité, la santé et l'égalité des droits.



Par ailleurs, les nouveaux crédits annuels inscrits dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élèvent à 6,2 M€, Ces crédits annuels, sont ciblés sur les besoins concrets et immédiats des Ligériens, et tout particulièrement des jeunes : 2,5 M€ supplémentaires en faveur du logement social et du logement des jeunes, 1 M€ pour financer les divers dispositifs du Pack autonomie des jeunes, ou encore 0,5 M€ en faveur de la santé et de la qualité de vie. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été inscrits en faveur des formations sanitaires et sociales (0,8 M€).



Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire

Le budget supplémentaire prévoit l'inscription de plus de 0,4 M€ d'autorisations supplémentaires destinées au financement de nouveaux projets.

Près de 0,5 M€ de crédits annuels en fonctionnement complémentaires sont également prévus pour mettre en œuvre ces mesures.

267 000 € d'autorisations d'engagement nouvelles dont 189 000 € destinées à soutenir les arts de la scène.

En investissement, 40 000 € d'autorisations de programme sont également proposées dans le cadre de l'appui aux structures littéraires régionales afin de soutenir le projet de réhabilitation des jardins de la Maison Julien Gracq, à Saint Florent le Vieil.

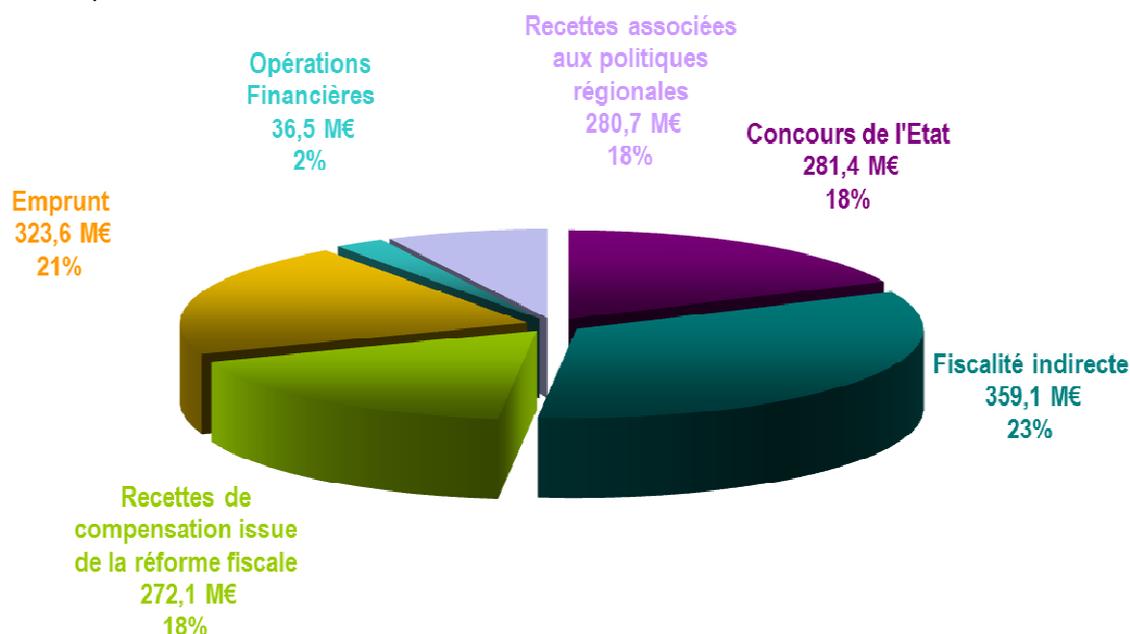
Les recettes régionales 2015 à l'issue du Budget Supplémentaire

Les recettes réelles, hors emprunt, attendues au titre du BS 2015 s'élèvent à **1 229,9 M €**, soit une évolution de + 3,2% par rapport au budget primitif 2015.

En fonctionnement, 27,3 M€ de recettes complémentaires ont été inscrites. Cette évolution de 2,6 % est principalement liée à l'ajustement des recettes fiscales en raison, d'une part, de nouveaux transferts de compétences, et d'autre part, de l'actualisation des prévisions au regard des résultats définitifs de 2014 et des notifications reçues.

En section d'investissement, les recettes progressent de près de 6,7% avec des inscriptions supplémentaires à hauteur de 10,4 M€.

Budget Primitif 2015 (avec BS intégré) :
1 553,5 M€ de crédits annuels de recettes



RECETTES (en M €)	Montants 2015	%
Concours financiers de l'Etat	281,4	18%
Fiscalité indirecte	523	34%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	272,1	18%
Emprunt	323,6	21%
Opérations financières	36,5	2%
Autres recettes (associées aux politiques régionales)	116,9	8%
Total	1553,5	100,00%

Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution du nouveau panier de ressources fiscales issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les inscriptions du budget primitif 2015 ont été établies sur la base de prévisions budgétaires prudentes.

Les premières tendances communiquées par les services fiscaux à la fin de l'année 2014 annonçaient un montant de CVAE proche de 203 000 000 € pour l'exercice 2015, traduisant une progression de 3% par rapport au budget primitif précédent et confirmant l'évolution en « dents de scie » de cette recette. La notification définitive reçue en mars 2015 mentionne finalement un

montant de 206 062 767 €, ce qui permet d'inscrire un complément de recette de 3 062 767 € dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Les dotations créées pour compenser le différentiel avec l'ancien produit de taxe professionnelle s'élèvent à 32,2 M€, en légère hausse, par rapport au budget primitif 2015 (+ 112 083 €).

La fiscalité indirecte

Concernant la **fiscalité indirecte**, le produit attendu s'élève à **523 M€**, soit une hausse de 4,1% par rapport au budget primitif précédent.

En s'appuyant sur des prévisions prudentes du nombre d'immatriculations, l'estimation du produit de la **taxe sur les cartes grises** attendu en 2015 a été augmenté de 4,0 M€ par rapport aux prévisions du budget primitif.

11 845 637 € de recettes supplémentaires prévisionnelles en matière de TICPE ont été inscrites dans ce budget supplémentaire afin, d'une part, d'ajuster le produit de TICPE, au regard des montants perçus en 2014 et, d'autre part, d'intégrer le droit à compensation de 8,6 M€ destiné à compenser les nouvelles responsabilités régionales issues de la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

Enfin, dans un objectif incitatif destiné à accroître le nombre d'apprentis, le Législateur a instauré une nouvelle aide de 1 000 € par apprenti à destination des entreprises de moins de 250 salariés embauchant un premier ou un nouvel apprenti, dès lors que cette entreprise relève d'un accord de branche comportant des engagements en faveur de l'alternance.

Cette aide est versée par les Régions pour les contrats de « primo » apprenti ou d'apprenti supplémentaire signés entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015. Pour les Pays de la Loire, le montant de cette aide est évalué à 4,8 M€ sur la période

visée. Conformément au dispositif législatif prévu par la Loi de finances initiale pour 2015 qui prévoit une compensation à l'euro-l'euro des aides versées par les Régions, une recette équivalente de 4,8 M€ a été inscrite au titre de la compensation de cette nouvelle mission régionale.

Les concours financiers de l'Etat

Le montant des concours financiers de l'Etat s'établit à 281,4 M€, en baisse de 0,53% par rapport aux prévisions du budget primitif 2015. Cette baisse est imputable à l'absence d'éligibilité, pour 2015, de la Région des Pays de la Loire au dispositif de péréquation de la dotation globale de fonctionnement.

Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les recettes liées aux politiques régionales ont fait l'objet d'un ajustement à la hausse de + 4,0 M€ dont 133 935 € au titre de l'investissement et 3,9 M€ en fonctionnement.

Un emprunt d'équilibre contenu

A travers ce BS 2015, l'épargne brute s'établit à 208,3 M€, en augmentation de 857 282 € par rapport au BP 2015. L'augmentation des investissements portée par ce budget supplémentaire s'effectue sans recours supplémentaire à l'emprunt. Au contraire, le besoin d'emprunt diminue par rapport aux prévisions budgétaires du budget primitif 2015 de 2 M€, pour s'établir à 323,6 M€.